

NOTE

A L'ATTENTION DES SALARIES DE LA SOCIETE ECORECEPT

En date du 13 juillet 2023, le ministère public a fait appel du jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Marseille, le 6 juillet 2023 ouvrant la procédure de liquidation judiciaire de la SAS ECORECEPT.

Pour rappel, l'appel du ministère public étant suspensif, le liquidateur s'est trouvé dans l'obligation de suspendre la procédure de licenciements de l'ensemble des salariés de la société ECORECEPT.

La Cour d'Appel d'Aix en Provence a par un arrêt du 3 aout 2023, confirmé la liquidation judiciaire.

Le calendrier de la reprise des opérations de licenciement du personnel sera publié prochainement.

Pour toute question, merci d'adresser un mail aux adresses suivantes :
mp@mjlaure.fr ou sl@mjlaure.fr